



UNE SUREXPLOITATION INDUSTRIELLE DE LA FORÊT PYRÉNÉENNE

Le **PROJET** multipartenarial « **TRIESTE** » porté par la société **Lannemezan Bois Énergie** en partenariat avec la **Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL)** vise l'installation d'une **scierie industrielle** à Lannemezan couplée à une **unité de cogénération bois**. L'implantation se ferait avec le groupe italien **Florian**, un **industriel du bois**.

Le collectif « **Touche Pas à Ma Forêt** » s'est constitué en février 2020, en opposition à ce projet.

Florian possède actuellement 17 scieries réparties en Europe. Ce groupe commercialise des produits finis ou semi-finis en chênes et hêtres.

Il souhaite poursuivre son expansion en venant utiliser le hêtre de l'ensemble du massif Pyrénéen.

Cet industriel s'installe à condition que les porteurs de projet et leurs partenaires s'engagent à l'approvisionner de **50 000 m³/an de bois d'œuvre de hêtre** de bonne à très bonne qualité sur une durée de 10 à 15 ans (source : *Commission Économique de la CCPL, 13/12/2019.*)

Pour fournir ce volume, il faudrait couper un volume total de **400 000 à 540 000 m³/an de bois sur pied toutes qualités confondues** (il faut savoir que pour 1m³ de bois de bonne qualité à l'entrée de la scierie c'est entre 7 et 11 m³ coupés en forêt).

Cela représente plus du triple de l'exploitation forestière actuelle en hêtre sur la région Occitanie.

Les 2/3 des prélèvements proviendraient des forêts publiques, essentiellement des forêts communales. L'exploitation de ce bois signifiera aussi 10 000 camions grumiers supplémentaires par an sur les routes des vallées.

La recherche du développement de l'exploitation forestière

En 2014, le Pays des Nestes crée une « **charte forestière de territoire** ». Sa vocation générale étant de mettre en route une « **stratégie visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts à l'échelle du territoire** » (source : *Pays des Nestes*). Son objectif est donc de construire un projet collectif autour de la forêt et du bois qui y sont identifiés comme leviers de développement local.

Si elle aborde la « **dynamisation de la gestion des zones boisées** » ainsi que de la « **promotion de nouveaux débouchés** », il est donc également question de la gestion de biodiversité et de valorisation du patrimoine environnemental... **Ce n'est pas un outil réglementaire et il n'a pas de valeur juridique.**

En 2017, pour le projet « **E-Forêt** » est mené un travail **d'ingénierie** et de **collecte de données sur les ressources en bois**. L'objectif de ce projet porté par la **Communauté de communes Neste-Barousse (CCNB)**, est de développer les filières bois à l'aide de technologies innovantes afin d'en faciliter l'exploitation. L'idée était, une fois cet outil en place et les volumes identifiés, de lancer un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour attirer un industriel sur le plateau de Lannemezan**.

En septembre 2018, est créée l'association **Bois d'Occitanie** dont l'objectif est **d'initier des projets industriels**. Elle est présidée par Mr Bernard Plano, également maire de Lannemezan et président de la CCPL et d'Energies Services Lannemezan – société d'économie mixte actionnaire de Lannemezan Bois Energie)

En 2019, trois études sur la ressource disponible ont été réalisées (2 financées par l'Etat, 1 financées par le Conseil Régional).

- **une étude ONF sur les forêts communales** (évaluation qualitative et quantitative de la ressource en hêtre en forêt publique),
- **une autre de l'union Grand-Sud des Communes forestières (UGS Cofor)** sur ces mêmes forêts communales (disponibilité et mise en marché de la ressource en hêtre) ;
- **une troisième de l'IGN portant sur tout le massif forestier** (ressource en hêtre mobilisable à l'échelle de la Région).

L'étude ONF pointe qu'en forêt communale, si **45 000 m³ de bois d'œuvre sont disponibles, seuls 20 000 m³ sont effectivement mobilisables**, le reste nécessitant des moyens techniques très coûteux pour les collectivités (création de routes et pistes forestières, exploitation par câble aérien). Les deux autres études (UGS-Cofor et IGFN) souffrent de questions de méthodologies macroscopiques (utilisation de table de production théorique, simulation par modélisation statistique, simulation sur des systèmes géographiques non vérifiés).

En octobre 2019, **Fibois Occitanie** (association qui regroupe l'ensemble des professionnels de la filière forêt bois de la région) organise la deuxième édition des **Assises de la filière forêt-bois d'Occitanie**.

Le 16 décembre 2019, la Région Occitanie et d'autres partenaires (**ADEME, ONF, Ville de Lannemezan...**) s'engagent dans un projet industriel visant une forte augmentation de l'exploitation forestière par la signature de la **Charte « des acteurs de la filière forêt-bois en faveur de l'implantation d'une scierie de hêtre dans le massif des Pyrénées »**.

En décembre 2019, Bernard Plano présente à la commission économique du Conseil Communautaire, le **projet d'installation d'une scierie** sur Lannemezan et le développement de la filière Bois, **sans aucune concertation ni débat avec les élus**. La fabrication de la première planche est pressentie pour 2022.

En 2020, un quatrième volet d'étude (études préalables à la faisabilité du projet) est actuellement réalisé par la **société Lannemezan Bois Energie**. Il porte notamment sur le développement de la formation de bûcherons et de débardeurs ; sur le programme d'exploitation des 5 prochaines années à venir (approvisionnement de la scierie) ; l'approvisionnement de l'usine de cogénération etc. Son coût, estimé à 175 000€ est pris en charge par l'Etat à hauteur de 75 000 € et 65 000€ par la région (soit un total de 80 % de subventions).

Le collectif « Touche pas à Ma Forêt » a demandé au Conseil Régional à être associé à l'élaboration du cahier des charges de ces études. Bien que cette demande ait été actée par le Conseil Régional, le Collectif n'a, au jour d'aujourd'hui, toujours pas été consulté.

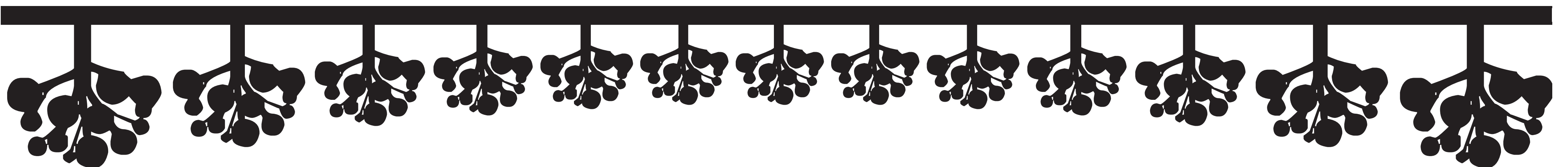


LE PROJET DE CENTRALE BIOMASSE À LANNEMEZAN

En 2003, le **ministère de la Transition écologique** a lancé une **stratégie nationale de mobilisation de la biomasse**. Considérant que la biomasse est la principale source d'énergie renouvelable en France et qu'elle contribue à réduire notre consommation d'énergies fossiles, il **organise** depuis les **conditions du recours accru à cette ressource**.

En 2019, la **société Lannemezan Bois Énergie** remporte, avec son projet de centrale de cogénération bois, le **5ème appel d'offre** pour le **développement de centrales de cogénération** à partir de biomasse. Cette société a pour objet de transformer des bois non utilisables, des déchets de scierie ou des plaquettes forestières. **30 000 tonnes d'approvisionnement** seraient **nécessaires annuellement** pour une production de 2,5 MW d'électricité et 7 MW de chaleur. 9 millions d'euros d'investissement, et 18 emplois salariés.

L'entreprise Lannemezan Bois Énergie a comme **actionnaires La Compagnie énergies et territoires (LCEET), société de production d'énergie basée à Paris et Energies Services Lannemezan (ESL)**, société d'économie mixte d'énergie et d'eau potable, présidée par Bernard Plano, maire de Lannemezan. On comprend ainsi que, pour le président de la communauté de communes, **les deux projets de méga scierie et de centrale biomasse sont liés et indissociables**.



LA BIOMASSE, UNE ÉNERGIE VRAIMENT RENOUVELABLE ?

« Un arbre coupé produit immédiatement du bois avec une empreinte carbone plus élevée que le charbon, car brûler un arbre vieux de 100 ans entraînera la libération dans l'atmosphère de tout le carbone qu'il a absorbé et il faudra 100 ans avant qu'un autre arbre puisse absorber la même quantité de carbone. »

À quantité d'énergie produite équivalente, la combustion du bois est donc plus émissive en CO2 que les énergies fossiles (pétrole, gaz, etc....).

Le comité scientifique de l'Agence Européenne de l'Environnement nous met en garde quant à **l'augmentation des émissions carbonées** que pourrait engendrer l'utilisation des biocarburants. **Le GIEC** considère lui aussi que la biomasse ne peut pas être considérée comme neutre en carbone. **L'Union Européenne** en a pris conscience et souhaiterait adopter des **critères plus contraignants pour l'utilisation de la biomasse** dans la production énergétique. Mais certains pays riches en forêts, comme la Finlande, qui produit 20 % de son énergie à partir de la biomasse, ou la Suède (16 %) s'y opposent.

(source : Euractiv)

QUID DES CONSÉQUENCES SUR LES FORÊTS ? SUR LES RIVERAINS ?

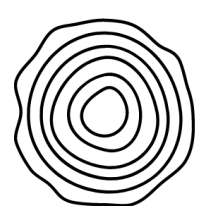
Regardons ailleurs en France. La **centrale biomasse de Pierrelatte** (dans la Drôme) entrée en service en 2012, a généré des coupes rases, des coupes sauvages sur des sites préservés. De plus, les cendres produisent des **nuisances pour les riverains**. Et surtout, la centrale **manque d'approvisionnement** de par l'insuffisance de bois exploitables. **L'unité de Gardanne** (Bouches-du-Rhône) est quant à elle au **centre d'une polémique** du fait de son **impact sur les forêts et le climat**. Elle nécessite de **grosses importations** de bois par bateau, les **nuisances sonores** sont réelles, et les équipements sont sous-dimensionnés pour atteindre les objectifs de production. Ailleurs en Europe, des mobilisations s'organisent contre les différents projets de centrales biomasse.

Car la question n'est pas : comment continuer à produire autant d'énergie ? Mais comment en produire moins et en consommer moins ?



NOTRE AVIS SUR LES PROBLÈMES QUE LE PROJET SOULÈVE

Si l'implantation d'une nouvelle unité de transformation dans les Pyrénées représente une opportunité de valorisation locale en première transformation (sciage) des hêtres pyrénéens, les volumes annuels demandés par Florian sur 15 ans font que ce projet n'est pas soutenable pour les écosystèmes forestiers pyrénéens.



Le bois, une ressource renouvelable mais pas inépuisable

Le **bois énergie** (notamment sous ses formes de pellets, granulés ou de gaz) est aujourd'hui présenté comme une énergie « neutre » en carbone alors que sa **combustion en libère dans l'atmosphère** (davantage que le charbon et le pétrole).

Cette combustion est **prétendue « neutre »** au prétexte que le carbone émis est absorbé pendant la croissance des arbres. Le concept de « **neutralité carbone** » est dénoncé par un nombre croissant de membres de la communauté scientifique car il faut plusieurs dizaines voire centaines d'années pour compenser cette émission, le temps de la croissance des arbres et des forêts.

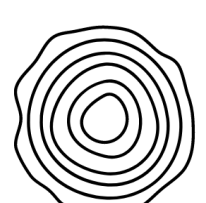
C'est ce qui est appelé : **la dette carbone** (source - Rapport Nature en Occitanie et Nature Comminges Mars 2020)



Un fort impact sur la biodiversité

Les **gros bois** et **très gros bois** en forêt (morts et vivants) occupent une **place majeure pour le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers**, la qualité de l'humus et le stockage du carbone dans les sols forestiers. Alors que pour renforcer la richesse écologique des forêts il faudrait laisser grossir des peuplements et conserver du gros bois mort au sol et sur pied, ce sont ces gros bois qui vont être prélevés en priorité pour fournir à l'entreprise Florian la qualité de bois exigée. Or ils sont véritablement **déjà trop rares dans les écosystèmes forestiers exploités** (source - Rapport Nature en Occitanie et Nature Comminges Mars 2020)

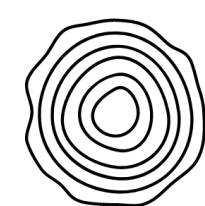
Pour nous, **l'ensemble des détériorations environnementales est suffisamment important pour justifier de ne pas poursuivre en l'état cette voie écocide et de reprendre les réflexions sur d'autres pistes** pour la transformation locale du bois des hêtraies pyrénéennes.



Une mobilisation importante des finances publiques

La **Région Occitanie** a voté, lors de la commission permanente du 26/05/2020, le financement d'études concernant la planification de la production et de la transformation pour l'installation du groupe Florian (PS et droite confondus). **Ce financement de 175 000 € est alimenté à hauteur de 65 000 € par la Région et 75 000 € pour l'État.** Ces subventions iront à Lannemezan Bois Energie, dont le président n'est autre que Bernard Plano. Le seul projet d'installation de la scierie est estimé, jusqu'à présent, à **11 millions €** (Chiffres CCPL 13 décembre 2019). Le groupe Florian n'apporterait que 40 % de cet investissement, les **60% restant étant du financement public.** Pour l'installation de Florian, le terrain et la création de l'usine seraient financés par l'argent public, l'entreprise fournissant les machines. À cela s'ajoute l'investissement public nécessaire pour la création de nouvelles routes forestières, pistes forestières et nouvelles exploitations par câble.

Autrement dit, les nuisances et les prises de risques seront majoritairement supportés par collectivités et le contribuable, alors que l'entrepreneur limitera ses pertes, voire encaissera quelques bénéfices.

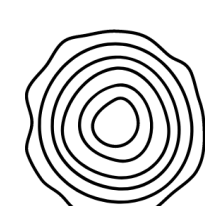


Un projet mauvais pour le climat

L'**urgence climatique** nous impose de réduire massivement et dès à présent nos émissions. Cela passe notamment par la préservation ou la **restauration des puits de carbone naturels** terrestres que sont les forêts (naturelles).

Les **zones forestières en libre évolution** comme les vieilles forêts qui contiennent des vieux bois et gros bois constituent un des moyens de **stockage du carbone.** Ainsi, pour atteindre l'objectif d'atténuation du changement climatique à l'horizon 2050, il est nécessaire d'atteindre 25% de forêts en libres évolution. En France, seulement 1,7% des surfaces forestières sont protégées et seulement 0,15 % des forêts présentent une libre évolution.

De plus, nous savons aujourd'hui que le **bois d'œuvre**, produit dans des **conditions soutenables pour les écosystèmes forestiers**, permet également un stockage et une substitution aux matériaux dont la production est fortement émettrice de carbone atmosphérique.



Destruction de l'économie locale du bois

L'expérience de ces dernières décennies en matière agricole est explicite quant à la **disparition des petites structures au profit de grosses exploitations.** Les millions d'euros d'argent public qui seraient mobilisés par l'État et le Conseil Régional Occitanie pour un seul groupe pourraient tout autant servir pour les scieries existantes. Ou à en créer de nouvelles, de dimension plus modeste et suivant un nouveau modèle de transformation locale du bois. Avec de tels investissements, **l'amélioration et le développement du tissu local** serait une réelle plus-value pour un développement économique intégrant la multifonctionnalité des forêts pyrénéennes.



Un « déni de démocratie »

Pour nous, la stratégie déployée peut être qualifiée de « déni de démocratie ». **Aucune consultation citoyenne** n'a été engagée en amont et le projet a été présenté déjà ficelé en commission économique de l'intercommunalité **sans aucun débat avec les maires locaux.**

La légitimité de ce projet n'est de ce fait pas du tout évidente.



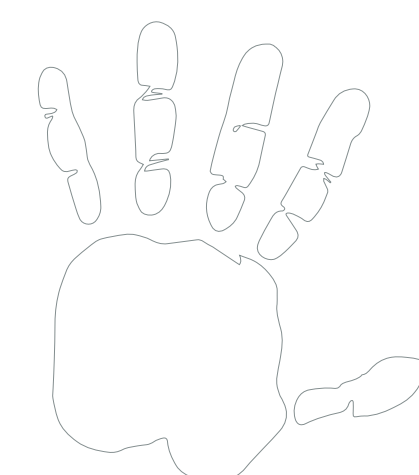
Le fantasme de l'emploi

Avec un **processus industriel très automatisé**, Florian emploierait 25 salariés pour scier ses **50 000 m3** soit un rapport de 1 pour 2000 m3. Des scieries locales présentent un rapport 10 fois plus favorable en matière d'emplois. Il est également fait miroiter la création de 90 emplois de bûcherons, débardeurs, conducteurs de grumiers. Or, depuis plusieurs années déjà, **la filière bois manque de travailleurs** dans ces métiers pénibles et dangereux (18 morts en France en 2019); et a recours à de la main d'œuvre d'Europe de l'Est, de pays du Maghreb et de la péninsule ibérique.

Comment sera-t-il tout d'un coup possible demain de créer localement ces emplois qui manquent déjà aujourd'hui ?



UN COLLECTIF DIVERSIFIÉ



Dans les pas de SOS FORÊT FRANCE et SOS FORÊT PYRÉNÉES, le collectif « TOUCHE PAS À MA FORÊT » s'est constitué en février 2020...

En octobre 2020, nous rassemblons plus de 41 organisations, c'est à dire, plus 400 citoyens !

ATTAC 65, ATTAC 31, CGT FORÊT, ULCGT DE LANNEMEZAN, UNION SYNDICALE SOLIDAIRES COMMINGES, GAB 65, SOS FORÊT PYRÉNÉES (ACCOB, AMIS DE LA NATURE À LUCHON, COMITÉ ÉCOLOGIQUE ARIÉGEAIS, FIEP, NATURE COMMINGES, SEPANSO, SNUPFEN-SOLIDAIRES), NPA 65, PCF NO PASARAN PLATEAU DE LANNEMEZAN ET VALLÉES, PCF 65, 31, 64, EELV HAUTES-PYRÉNÉES, JC 65 ET 64, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LANNEMEZAN), ADEAR 65, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT 65, CONFÉDÉRATION PAYSANNE 65, COLLECTIF 65 DES CITOYENS POUR LE CLIMAT, CNT 31, LES ARROSIENNES, GROUPE LIBERTAD (FA), GNSA, FI 65, UD CGT 65, GILETS JAUNES DE LANNEMEZAN, ASSOCIATION MYCOLOGIQUE DE BIGORRE, HAUT ADOUR GÉNÉRATION, FSU 65, CGT FORÊT, COMITÉ DE VIGILANCE DE LOURDES, UCL 65, PROTECTION HAUT BÉARN ENVIRONNEMENT

Venez passer à l'action avec nous !

CONTACT: touchepasamaforetoc@gmail.com
RÉFÉRENTE: Agnès (65)

Pour mener des actions, réfléchir, débattre, se questionner, construire, animer et bien d'autres choses encore avec un nombre grandissant de citoyens, nous avons décidé de nous répartir en 7 commissions, chacune ayant sa spécialité.

COMMISSION RELATION AVEC LES ÉLUS

Cette commission est l'interlocuteur privilégié auprès des élus. Elle leur propose de l'information sur le projet « Trieste » et les invite à prendre position en s'appuyant sur les documents qu'elle prépare à leur intention, (argumentaires, tract à tous les élus de montagne, motion du conseil municipal, contacte le député de circonscription etc.).

CONTACT: groupe_informations_elus@lists.riseup.net
RÉFÉRENT-E-S: Marcel (64) et Michel (65)

COMMISSION USAGERS

Répertorie les usagers de la forêt (autres que les professionnels du bois) : naturalistes, sports nature, randonneurs, chasseurs, pêcheurs, tourisme, gites... et de les informer.

CONTACT: groupe_informations_usagers@lists.riseup.net
RÉFÉRENT-E-S: Serge, Cazenave et Marie (65)

COMMISSION AMBITION ALTERNATIVE

Cette commission œuvre à la rédaction d'un document d'analyse et de propositions destiné à la région Occitanie afin de proposer « UNE AMBITION ALTERNATIVE ». Pour ce faire, la commission travaille sur : l'état des lieux de la filière et des usages du/des bois ; les qualités du bois de hêtre; les besoins des utilisateurs de la 2ième transformation ; la relance de l'utilisation du bois par la commande publique et bien d'autres sujets encore.

CONTACT: groupe_alternative@lists.riseup.net
RÉFÉRENT-E-S: Pascal, Geneviève (65) et Corinne (31)

COMMISSION JEUNESSE

Organise des « porteurs de parole » dans l'espace public (par exemple au sein d'une faculté), entre en relation avec les syndicats enseignants, organisations de parents d'élèves, associations...

CONTACT: groupe_informations_jeunesse@lists.riseup.net
RÉFÉRENT-E-S: Roland et Michel (65)

COMMISSION COMMUNICATION

Récolter, centraliser, synthétiser pour fournir du matériel de communication au collectif « Touche pas à ma forêt » en direction des groupes actifs et du public.

CONTACT: groupe_communication@lists.riseup.net
RÉFÉRENT-E-S: Victoria et Marc (65)

COMMISSION FINANCES

Référence et contrôle les dépenses et les recettes, dans le strict cadre d'un budget limité par le versement des donateurs (organisations, citoyens...).

CONTACT: groupe_financements@lists.riseup.net
RÉFÉRENT-E-S: Jean et Jacques (65)

COMMISSION ACTIONS

Le groupe Action ... actionne : Organisation du weekend des marches (repérage du circuit, fléchage, mise en place du programme, sécurité, Food truck, conditions d'accueil du public, aspects sanitaires et protocole Covid etc.) mais aussi tractages (sur les marchés principalement), fabrication de banderoles...

CONTACT: commission-action.tpmf@lists.riseup.net
RÉFÉRENT-E-S: Marie et Mathilde (65) pour ce qui concerne l'organisation du Weekend et les marches - Mathieu et Lolo (65) pour tout le reste.